



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX
GIRONDE

DIFFUSION :
Ensemble du personnel

Dossier suivi par : Direction

Objet : CONSIGNES AVRIL 2021

Date : Blanquefort, le 01/04/2021

NOTE DE SERVICE N°12 – 2020/2021

CONSIGNES AVRIL 2021

DEPARTEMENT

<http://com.cdfacfp33.com>

Suite aux annonces du président de la république et aux concertations avec la DRAAF et au sein de l'EPL, Mme REULET a adressé jeudi 01 avril un message à l'ensemble des personnels précisant les grandes lignes des aménagements décidés pour l'établissement pour la période du 6 au 30 avril incluant les deux semaines de congés scolaires :

- les élèves et étudiants des lycées de l'EPL suivront les enseignements depuis chez eux en distanciel selon des modalités qui seront précisées par leurs professeurs en lien avec les proviseurs .Les stages sont maintenues (sauf avis contraire à venir).Les modifications éventuelles concernant les examens seront communiquées ultérieurement
- les apprentis seront soit placés dans ces mêmes conditions soit placés dans leur entreprise selon les possibilités et en lien avec les calendriers d'alternance
- les stagiaires de la formation continue pourront poursuivre les activités en présentiel dans le strict respect des gestes barrière , un rappel des protocoles sanitaires sera nécessaire
- la restauration collective et les internats seront fermés mais les agents ATT seront présents pour assurer leurs missions sur les 4 lycées selon des modalités de service précisées par les directeurs
- le télétravail sera proposé pour partie lorsque les missions sont compatibles et sous la responsabilité des directeurs , le maintien du service public étant notre objectif commun
- les services vie scolaire seront mobilisés selon un emploi du temps adapté pour assurer le suivi des jeunes et poursuivre les activités administratives (enquêtes ...)
- Le PCA (plan de continuité des activités) sera mis à jour et diffusé mardi prochain ,permettant de préciser l'organisation de chaque site et centre

Nous devons donc organiser nos centres en ce sens :

La ligne de conduite principale doit être de limiter au maximum les brassages de public.

Les apprentis en distanciel avec des éléments pédagogiques à disposition ou en visioconférence avec rendu et traçabilité.

Les stagiaires de la formation professionnelle en présentiel.



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitués de :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex

Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00

Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr - Site web : www.formagri33.com

CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat): 7233P020333 - Code APE : 8559A

CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat): 7233P020333 - Code APE : 8532Z



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX
GIRONDE

Chaque site prépare une organisation adaptée pour les semaines à venir en précisant les groupes accueillis, les lieux et les règles sanitaires à respecter. Sous certaines conditions, la modification des calendriers peut être envisagée. Pour les apprentis, dans le cas d'examens programmés sur ces périodes, le report peut être envisagé lorsque cela est compatible avec les calendriers. L'accueil pour les épreuves est aussi possible dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Pour les jurys d'examens la règle est aussi de limiter au maximum le brassage des individus. La solution de moindre déplacement doit être recherchée. Ces jurys peuvent donc s'organiser sur site si aucune autre solution n'a pu être trouvée

Ces plans d'accueil seront validés par la direction dès réception afin de communiquer vers les apprenants, les familles et les maîtres d'apprentissage au plus tôt et en dernier délai mardi matin.

Pour les personnels administratifs, de vie scolaire et d'entretien, un renforcement du temps en télétravail est préconisé à définir avec les responsables de services et la direction pour les semaines 14 et 17. Pour les semaines 15 et 16 de congés scolaires, les dates de permanences sont inchangées et s'effectuent en présentiel.

Comme lors du dernier confinement, les situations particulières (garde d'enfant, situation médicale) doivent faire l'objet d'une demande auprès de la directrice de l'établissement.

Vous trouverez en annexe un tableau à compléter et à retourner au secrétariat de direction ce jour, pour les personnels autres que formateurs.

La Direction

**Le Directeur Adjoint de l'EPLEPPA
de Bordeaux Gironde,
Chargé de la formation continue et
de l'apprentissage**

Luc DIAZ



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex

Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00

Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr - Site web : www.formagri33.com

CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat): 7233P020333 - Code APE : 8559A

CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat): 7233P020333 - Code APE : 8532Z